AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0904
FR00000060873-FS0404

26 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BELVEDERE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2015, la société anonyme Compagnie Financière Européenne de Prise de Participation[1] (COFEPP) (85 rue de l'Hérault, 94220 Charenton-le-Pont) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BELVEDERE et détenir 1 339 000 actions BELVEDERE représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BELVEDERE sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. et Mme Jean-Pierre Cayard et leurs enfants.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 486 637 actions représentant 26 748 974 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.